

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	25.11 2016			DDTE
Annule et remplace				

Auteur(s) : Groupe socialiste		Lié à :(obligatoire) ad 16.023
Titre : Amendement au projet de loi sur l'approvisionnement en électricité (LAEL)		
Contenu :		
Article 16, alinéa 1		
¹ Le canton <u>prélève</u> une redevance de <u>1 centime</u> par kWh d'électricité distribué (<u>suppression de : en basse tension et d'au maximum 0,15 centime par kWh d'électricité distribué en moyenne tension</u>).		
Motivation (facultatif) :		
Auteur ou premier signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) :		
Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :